

Le Locle et La Chaux-de-Fonds... UNESCO !!!

En date du 27 juin 2009, l'urbanisme horloger des Villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds a été reconnu au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



Parfois décrié, car méconnu, l'urbanisme des deux villes des Montagnes neuchâteloises est le reflet de tout un pan de l'industrialisation horlogère du 19ème et 20ème siècle. Des ateliers-habitats d'horlogers de la fin du 18ème siècle aux grandes usines (Zénith ou Tissot par exemple) aux fenêtres imposantes - en raison de la lumière, si nécessaire au métier d'horloger - du 20ème siècle, en passant par les luttes sociales et la réalisation de véritables quartiers d'ouvriers, le caractère évolutif de notre industrialisation est particulièrement frappante.

Si La Ville de La Chaux-de-Fonds est connue pour son plan remarquable en damier, c'est-à-dire fonctionnel, égalitaire et utopique, la Mère commune, berceau de l'horlogerie, se base surtout sur le nombre de ses bâtiments de valeur (le Vieux Moutier, l'Hôtel de Ville, le Château des Monts, l'Hôtel des Postes, le Quartier-Neuf, ...) et le nombre important d'horlogers de renom : Daniel-Jean Richard, Charles Félicien Tissot, Ulysse Nardin ou Henri Grand-Jean pour ne citer qu'eux.

Cette inscription est l'aboutissement de plusieurs années de travail. Mes remerciements vont tout particulièrement à l'équipe technique, à savoir Jean-Daniel Jeanneret naturellement, mais aussi Jean-Marie Cramatte, Denis Clerc, Aline Henchoz, Jacques Bujart, Oliver Martin et Anouk Hellmann.

Bref, Cités ouvertes, Cités généreuses, les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont désormais des Cités d'exception.

« Urbibus et Orbi » (aux villes et au monde)

Le Locle et La Chaux-de-Fonds vont bien,

Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont fort,

Le Locle et La Chaux-de-Fonds vous embrassent !

[Voire aussi : UNESCO : Inscription des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds (urbanisme horloger)]